

# Cima\*

## Détartrant acide surpuissant remise en état après chantier

\*Cime

Il dissout les carbonates, calcaires, laitances de ciment, ...

Il est parfaitement adapté au nettoyage des toupies, trémies, moules, outillages divers, ...

C'est sans effet sur les peintures, vernis, revêtement de sols, caoutchouc, ...

Il est aussi un super détartrant des piscines, il s'utilise également pour la préparation ou la rénovation des sols.

### Mode d'emploi

S'utilise pur ou dilué à l'eau jusqu'à 3 fois son volume.

Appliquer par brosseage, épandage ou bain.

Laisser agir puis rincer abondamment à l'eau.

### Conditionnements

Carton de 4 bidons de 5L.

### Données techniques

- Aspect : liquide bleu ciel

- pH : 0

- Densité : 1,06 - 1,10

### Précautions

Uniquement pour usage professionnel.

Éviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme. Ne pas utiliser en présence de produits alcalins (soude) ou oxydants (javel). Ne pas utiliser en présence d'alliages légers (aluminium anodisé, inox...).

*Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.*

### Stockage

Stocker à l'abri du gel.

### Sécurité selon FDS

La classification corrosive est fondée sur une valeur extrême du pH.

Corrosion cutanée, Catégorie 1.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1.

Toxicité pour certains organes cibles, Catégorie 3.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Formule déposée au centre Antipoison France :  
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au 05.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

19-12-2023 Ind. 1 ■

